



ÉDITORIAL DU MAIRE

Chères habitantes et chers habitants de l'Île de Batz,

Nous avons prévu initialement de nous réunir pour une cérémonie de vœux à la population début Janvier, mais les contraintes sanitaires liées à la recrudescence de la Covid nous ont bien sûr contraints à annuler cet événement (avec lequel nous souhaitons renouer désormais), comme toutes les autres communes.

Je profite donc de ce premier bulletin municipal de l'année 2022 pour vous souhaiter, au nom de tous les élus du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année, pour vous et tous ceux qui vous sont proches.

Nous espérons tous aborder cette année en laissant derrière nous les contraintes sanitaires liées au Covid le plus tôt possible pour reprendre une vie aussi normale que possible sur notre île.

Au niveau municipal, les travaux de l'avenue du débarcadère sont quasiment terminés. Ils se sont dans l'ensemble bien déroulés et auront été réalisés dans les délais et dans le budget prévus (soit 330 000€ après subventions). Il reste à terminer le fleurissement des parterres, tandis que la Région Bretagne interviendra en Février et en Mars pour le jointement de la partie basse du quai et pour terminer les travaux de l'escalier qui sont intégralement à leur charge.

L'année 2022 sera aussi marquée par la mise en œuvre de projets importants qui faisaient tous partie de nos engagements lors des dernières élections :

1. La poursuite du projet de nouvelle station d'épuration avec de nombreuses actions à mener en parallèle : finalisation de l'étude d'impact, demande de dérogation auprès du Ministère de l'Environnement, révision

simplifiée du PLU existant, finalisation des plans de travaux d'aménagement, appel d'offres, ... Le tout avec l'objectif d'être prêt pour le démarrage effectif des travaux à la fin de l'année 2022.

2. Le démarrage du projet de construction de logements locatifs pour jeunes familles avec enfants sur le terrain acquis l'an passé au Vénoc,
3. La réalisation du plateau sportif derrière la salle Ker Anna,
4. Une réflexion collective, et des premières mesures, pour réduire le nombre de voitures à terme et inciter aux mobilités décarbonées. L'équipe municipale proposera au second trimestre une série d'initiatives, parfois expérimentales, en ce sens et en débattre avec les habitants pour une mise en œuvre progressive en 2022,
5. Et bien sûr beaucoup d'autres projets, certes de tailles moindres, mais tout aussi important pour mieux vivre ensemble tout au long de l'année.

Enfin, je réunirai aussi prochainement toutes nos associations de l'île pour évoquer, en partenariat avec elles, le programme d'animation de notre île pour l'ensemble de l'année 2022 et recréer ensemble des moments importants pour nous retrouver et les accompagner dans leurs nombreux projets.

Dans l'attente de nous retrouver, de dialoguer autour de ces temps forts, je vous souhaite à nouveau mes meilleurs vœux à vous tous et pour notre île.

Le Maire, Éric GRALL.

 CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et les îles du Finistère a été signé le Jeudi 27 Janvier à Ouessant en présence du Préfet du Finistère (au centre sur la photo), des Maires des îles de Batz, Molène, Ouessant et Sein et de Philippe Le Bérigot président de l'association des îles du Ponant. Pour les 6 années à venir, ce contrat constitue une plateforme importante pour notre île. Il définit un contrat autour d'objectifs ambitieux en termes d'environnement, de transition énergétique, de logements à l'année, de développement des mobilités, ... La majorité des projets de la municipalité de l'île de Batz y figurent. Le document complet est disponible en Mairie et sera également posté sur le site Internet de la commune. Les communes et le Préfet se sont engagés à réaliser un bilan annuel.

Notre maire Eric Grall a également à l'issue de cette réunion, échangé avec le Maire d'Ouessant et les acteurs économiques sur les sujets du développement économique et de l'accès au logement pour les familles désirant rester ou s'implanter sur nos îles.

 DES ARBRES POUR LA VIE

Que ce soit dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) signé le 27 janvier entre l'Etat, les îles de Batz, Molène, Ouessant et Sein, ou du programme du Conseil Départemental sous l'impulsion de Mael De Calan de planter 500 000 arbres en 10 ans, la commune lance un projet de boisement ou reboisement de parcelles sur l'île de Batz.

Notre pinède est déjà bien mal en point, elle sera largement replantée, action menée en partenariat avec les enfants de l'école communale et les services de la commune. D'autres réflexions sont conduites pour planter à d'autres endroits, des essences appropriées afin de favoriser la biodiversité ou lutter contre l'érosion. Les arbres sont aussi nos alliés pour limiter la hausse des émissions de gaz carbonique. Des plantations de nouvelles haies devront aussi être explorées.

Animé par Christine Portanelli, le groupe de travail municipal associera les habitants qui le souhaiteront. Evidemment, chacun pourra relayer et amplifier ce projet sur sa propriété, bien sûr dans le cadre des règles nécessaires au bon fonctionnement du Sémaphore de l'île.

 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

A partir du 15 février, la municipalité met en place un service de portage de repas à domicile. C'était un des engagements pris lors des dernières élections, ce service à la personne contribue au maintien à domicile de nos personnes âgées le plus longtemps possible.

AS DOMICILE à Morlaix a été sélectionnée pour l'organisation de ce service. Il s'agit d'une association assurant ce même service sur l'ensemble du Pays de Morlaix.

La barge de l'Île-de-Batz assurera la livraison de ces repas au domicile des bénéficiaires.

Pour toute inscription ou renseignements merci d'appeler la mairie.

 AU SUJET DES VOITURES

Depuis plus d'un an, la Municipalité avait (à l'unanimité) demandé à la barge de suspendre tout transfert de nouvelles voitures sur l'île.

Comme évoqué sur certains réseaux sociaux, cette décision a été annulée par le Tribunal de Rennes suite à un recours d'une habitante de résidence secondaire. La Municipalité a pris acte de cette décision.

Mais le Maire et toute l'équipe municipale n'abandonnent pas cet objectif et présenteront prochainement aux habitants une série de mesures nouvelles visant à terme à réduire le nombre de voitures, mettre en place des mesures incitatives et alternatives, voire réglementer la circulation des voitures pendant le pic de fréquentation de l'été. A suivre donc...

 INFORMATIONS PRATIQUES

 HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Le secrétariat de mairie est ouvert au public lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h

Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel : mairie.iledebatz@orange.fr

Site Internet : www.iledebatz.com

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »

 PERMANENCE DU MAIRE POUR LES HABITANTS

Le Maire tient une permanence en Mairie tous les samedis de 10h00 à midi sur rendez-vous.

Par email : mairie.iledebatz@orange.fr

Par téléphone : 02 98 61 77 76

En cas d'urgence, les services de la Mairie pourront communiquer le numéro de portable du Maire